

COMPTE DE RESULTAT

Bergerac, le 02/04/2024

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services				5 850	5 850-	100. 00-
Chiffre d'affaires NET				5 850	5 850-	100. 00-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			529	22 933	22 403-	97. 69-
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			529	28 783	28 253-	98. 16-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 730	25 535	20 805-	81. 48-
Impôts, taxes et versements assimilés			171	1 462	1 291-	88. 30-
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				13 416	13 416-	100. 00-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			88 461	833	87 628	NS
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			93 362	41 246	52 116	126. 35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			92 833-	12 464-	80 369-	644. 81-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	80 377	4 336	76 041	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	0	0	0	60. 00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	80 378	4 336	76 042	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 470	60 406	56 936-	94. 25-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 470	60 406	56 936-	94. 25-
2. Résultat financier (V-VI)	76 907	56 070-	132 978	237. 16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	15 925-	68 534-	52 609	76. 76
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	200	245 000	244 800-	99. 92-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	200	245 000	244 800-	99. 92-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32	60 340	60 307-	99. 95-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	200	213 554	213 354-	99. 91-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	232	273 894	273 662-	99. 92-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	32-	28 894-	28 862	99. 89
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	81 107	278 119	197 012-	70. 84-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	97 065	375 547	278 482-	74. 15-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	15 958-	97 428-	81 470	83. 62

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

9 162 4 336

3 458 3 609

GROUPE LA BREGERE

BILAN ACTIF

 CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
Bergerac, le 02/04/2024

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
ACTIF CIRCULANT	Autres participations	10 650		10 650	10 850	200-	1.84-
	Créances rattachées à des participations	214 045	214 045				
	Autres titres immobilisés	20		20	20		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	870		870	870		
	Total II	225 585	214 045	11 540	11 740	200-	1.70-
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 000		4 000	4 000		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 000	833	167	167		
	Autres créances	1 139		1 139	8 498	7 359-	86.59-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				193	193-	100.00-
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	6 139	833	5 306	12 858	7 552-	58.73-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		231 725	214 879	16 846	24 598	7 752-	31.52-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 367 077)	367 077	367 077		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	371 613	371 613		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	33 611	33 611		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	494 676	494 676		
	Report à nouveau	1 595 579-	1 498 151-	97 428-	6. 50-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	15 958-	97 428-	81 470	83. 62
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	344 559-	328 601-	15 958-	4. 86-
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 014		1 014	
	Emprunts et dettes financières diverses	358 580	296 386	62 194	20. 98
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 643	508	1 135	223. 18
	Dettes fiscales et sociales	167	167		
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		56 138	56 138-	100. 00-
TOTAL GÉNÉRAL	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	361 405	353 199	8 206	2. 32
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		16 846	24 598	7 752-	31. 52-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL
Bergerac, le 20 mai 2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 16 846.05 Euros
et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre
d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 15 957.76- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes
annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles
comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et
suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de
prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des
exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des
comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est
la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du
code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC
2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable
général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par
rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	136 434		88 461
Autres titres immobilisés	20		
Prêts, autres immobilisations financières	870		
TOTAL	137 324		88 461
TOTAL GENERAL	137 324		88 461

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		200	224 695	224 695
Autres titres immobilisés			20	20
Prêts, autres immobilisations financières			870	870
TOTAL		200	225 585	225 585
TOTAL GENERAL		200	225 585	225 585

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	125 584	88 461			214 045
Sur comptes clients	833				833
TOTAL	126 418	88 461			214 879
TOTAL GENERAL	126 418	88 461			214 879
Dont dotations et reprises d'exploitation		88 461			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	214 045	214 045	
Autres immobilisations financières	870	870	
Clients douteux ou litigieux	1 000	1 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	939	939	
Débiteurs divers	200	200	
TOTAL	217 055	217 055	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 014	1 014		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 643	1 643		
Taxe sur la valeur ajoutée	167	167		
Groupe et associés	358 580	358 580		
TOTAL	361 405	361 405		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	357 746			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	15. 2400	24 080			24 080

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bergerac,
le 02/04/24

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 2
AVRIL 2024

3 F

SARL AU CAPITAL DE 367 077.24 €

Siège social : 45Bis Rue Bourbarraud
24100 BERGERAC

412 662 975 RCS BERGERAC

3 F

SARL AU CAPITAL DE 367 077.24 €
Siège social : 45Bis Rue Bourbarraud
24100 BERGERAC
412 662 975 RCS BERGERAC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU

2 AVRIL 2024

L'an : DEUX MILLE VINGT QUATRE

Et le : DEUX AVRIL

A 17 heures

Les associés de la Société A Responsabilité Limitée « **3F** » au capital de TROIS CENT SOIXANTE SEPT MILLE SOIXANTE DIX SEPT EUROS ET VINGT QUATRE CENTS, divisé en VINGT QUATRE MILLE QUATRE VINGT PARTS, dont le siège social est à Bergerac (24100) 45Bis, Rue Bourbarraud, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et au siège social, sur convocation verbale faite par le Gérant.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Alexandre FRONTERE**, Gérant.

Après avoir déclaré qu'il possède

Personnellement DIX NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATRE parts sociales,
ci..... 19 264 Parts

Le Président de séance constate que sont présents à la réunion :

- **Madame Laurence Crestian**,

Propriétaire de QUATRE MILLE HUIT CENT SEIZE parts sociales,
ci..... 4 816 Parts

Total des parts possédées par les associés présents ayant le droit de vote... 24 080 Parts

Le Président de séance constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Monsieur le président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 AVRIL 2024

-  Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023
-  Rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code du Commerce intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.
-  Approbation s'il y a lieu desdits comptes et conventions
-  Affectation du résultat
-  Quitus à la Gérance
-  Pouvoirs pour accomplir les formalités
-  Questions diverses

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

1. L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023
2. Le rapport de gestion
3. Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce.
4. Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion, le rapport sur les conventions, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Diverses explications ont alors lieu et le Président donne aux associés toutes affirmations et renseignements, lesquels s'en trouvent satisfaits.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

CONVOCATION ET INFORMATION DES ASSOCIES

L'Assemblée générale donne acte au Gérant de la convocation régulière des associés. Elle déclare que tous documents nécessaires à leur information ont été mis à la disposition

des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée afin de leur permettre de délibérer en connaissance de cause sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES ANNUELS

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par la Gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Après examens des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, l'Assemblée Générale approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un total de bilan de 16 846.05 € et un résultat de l'exercice déficitaire de 15 957.76 Euros.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

CONVENTION DE L'ARTICLE L.223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Nouveau Code de Commerce, approuve les conventions intervenues au cours de l'exercice mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat proposée par la gérance et décide en conséquence d'affecter le déficit net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 15 957.76 Euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

QUITUS A LA GERANCE

Comme conséquence de l'approbation sans réserve des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, l'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales et de publicité requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, et personne de demandant plus la parole la séance est levée à 17 heures30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents et le Gérant pour valoir ce que de droit.

LE GERANT

M. FRONTERE ALEXANDRE

L'ASSOCIEE

MME CRESTIAN LAURENCE